

Nom du produit: Milestone* Herbicide

Date de création: 2011.06.10

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit

Milestone* Herbicide

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences Canada Inc.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Suite 2100, 450 1st Street SW,
Calgary, AB T2P 5H1
Canada

Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:

800-667-3852

Préparé par:

Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

Révision

2011.06.10

Information aux clients:

800-667-3852
solutions@dow.com

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

613-996-6666

Contact local en cas d'urgence:

613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des dangers

Couleur: Brun

État physique: Liquide

Odeur: Légère

Dangers du produit:

Éliminer les sources d'inflammation.

Effets éventuels sur la santé

Contact avec les yeux: Essentiellement non irritant pour les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Contact avec la peau: Essentiellement non irritant pour la peau.

Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Ingestion: Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Aminopyralid Triisopropanolamine Salt	566191-89-7	40.6 %
1,1',1-Nitrilotripropane-2-ol	122-20-3	1.5 %
Balance	Not available	57.9 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Conseils généraux: S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver la peau à grande eau.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre des produits à l'état de trace tels que: Cyanures.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Peut produire un incendie instantané. S'il y a exposition à un feu provenant d'une autre source et que l'eau s'est évaporée, une exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensables. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation.

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Pas établi.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau: Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

-Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	7.3 <i>Electrode de pH</i>
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	< -10 °C
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	> 100 °C <i>Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H₂O=1)	1.14
Solubilité dans l'eau (en poids)	Soluble

Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	12.2 cPs @ 20 °C EPA OPPTS 830.7100 (Viscosité)
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Densité du liquide	1.140 5G @ 20 °C Densimètre numérique

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Des gaz sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Comme produit: DL50, rat, mâle et femelle > 5,000 mg/kg

Cutanée

Comme produit: DL50, rat, mâle et femelle > 5,000 mg/kg

Inhalation

Comme produit: CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 5.79 mg/l

Domage oculaire / irritation des yeux

Essentiellement non irritant pour les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement non irritant pour la peau.

Sensibilisation

Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les invertébrés aquatiques (CL50/CE50 > 100 mg/L). Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 1001 et 5000 ppm).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), statique, 96 h: 360 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, statique, 48 h, immobilisation: > 460 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), Inhibition du taux de croissance, 72 h: > 1,000 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

CL50 par voie alimentaire, Colin de Virginie: > 4670 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Abeille (*Apis mellifera*): > 100 microgrammes/abeille

DL50 par contact, Abeille (*Apis mellifera*): > 100 microgrammes/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, Ver de terre *Eisenia foetida*, adulte, 14 jr: > 10,000 mg/kg

Persistance et dégradabilité**Données pour le composant: Aminopyralid Triisopropanolamine Salt**

Pour un ou des produits semblables: Aminopyralid. Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Données pour le composant: 1,1',1-Nitrilotripropane-2-ol

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance. Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
0 %	28 jr	Test OCDE 301F	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
1.2×10^{-10} cm ³ /s	3 h	Estimation

Demande biologique en oxygène (DBO):

DBO 5	DBO 10	DBO 20	DBO 28
47 %	70 %		

Demande théorique en oxygène: 2.35 mg/mg

Potentiel de bioaccumulation**Données pour le composant: Aminopyralid Triisopropanolamine Salt**

Bioaccumulation: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Données pour le composant: 1,1',1-Nitriлотripropane-2-ol

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): -0.015 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): < 0.57; poisson; Mesuré

Mobilité dans le solDonnées pour le composant: Aminopyralid Triisopropanolamine Salt

Mobilité dans le sol: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Données pour le composant: 1,1',1-Nitriлотripropane-2-ol

Mobilité dans le sol: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 10 Estimation
Constante de la loi d'Henry (H): 1E-06 Pa m³/mol; 25 °C Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG
NON RÉGLEMENTÉ

OACI/IATA
NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)**

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 28517

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

16. AUTRES DONNÉES

Système d'évaluation des dangers

NFPA	Santé	Feu	Réactivité
	1	0	0

Utilisations recommandées et restrictions

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

Révision

Numéro d'identification: 82649 / 1023 / Date de création 2011.06.10 / Version: 4.0

Code DAS: GF-871

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
»ACGIH »	»American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc. »
»DOW IHG »	»Dow Industrial Hygiene Guideline » (valeur indicative Dow)
»WEEL »	»Workplace Environmental Exposure Level »
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.